

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUODOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN), Dominique GILLES.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-092: APPEL A PROJET « ATTRACTIVITE DES CENTRES-BOURGS » - GIP MASSIF CENTRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'appel à projet « Attractivité des Centres-Bourgs » lancé le 15 juin 2016 par le Groupement d'Intérêt Public Massif Central

Le Massif Central souhaite poursuivre son soutien aux politiques d'accueil, dans lesquelles s'inscrit l'action sur l'attractivité centres-bourgs, et lance dans le cadre de sa convention interrégionale Massif central 2015-2020, un appel à projets centres-bourgs à destination des territoires engagés dans un projet de revitalisation de leur centre bourg.

L'autorité de gestion de ce programme est composée des quatre conseils régionaux du Massif central (Auvergne-Rhône-Alpes, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente, Bourgogne-Franche-Comté et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées).

Cet appel à projets est ouvert aux établissements publics de coopération intercommunale associés à une commune de leur périmètre comportant entre 500 et 50 000 habitants sur le territoire communal et cible l'appui en ingénierie de territoires déjà engagés dans une stratégie de revitalisation.

Les collectivités éligibles sont celles qui bénéficient d'un dispositif de revitalisation de leur bourg-centre dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local et qui n'ont pas été retenues à l'appel à Manifestation d'Intérêt « AMI » « Revitalisation des centres bourgs » mais ayant néanmoins engagé l'élaboration d'une stratégie de revitalisation de leur centre- bourg. La commune de Saint-Léonard de Noblat répond aux deux critères.

Le développement des territoires impose de renforcer l'ingénierie dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet d'attractivité du territoire. L'appel à projets centres-bourgs permet justement de s'inscrire dans une construction partagée, d'une ingénierie d'évaluation et de mise en réseau des expériences ainsi que dans une démarche de mutualisation active.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de faire acte de candidature à l'appel à projet « attractivité des centres-bourgs dans le Massif Central », en s'associant à la candidature de la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil Communautaire leur a confiées :

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve l'estimation du projet qui s'élève à 200 000 €

Approuve le plan de financement prévisionnel, pour la commune de Saint-Léonard de Noblat, ci-dessous

Nature des dépenses	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	TOTAL € HT
FRAIS DE PERSONNEL				134 500
Salaire chargé	43 333	43 333	43 334	130 000
Frais de déplacements/ restauration	1 500	1 500	1 500	4 500
PRESTATIONS EXTERIEURES				43 250
1/ ETUDES				
Etudes d'opportunité commerciale	5 000	5 000	4 750	14 750
Etude de faisabilité pré- opérationnelle portant sur la restauration d'un hôtel- restaurant situé dans le centre bourg en secteur sauvegardé	12 500			12 500
2/ ACCOMPAGNEMENT A LA CONCERTATION CITOYENNE				
Consultation citoyenne (tablettes et mise en œuvre du dispositif)	6 000	6 000		12 000
3/ ACCOMPAGNEMENT MONTAGE DE PROJET				
Adhésion à la Fédération des « Boutiques à l'essai »		4 000		4 000
COMMUNICATION				22 250
Création d'1 site web et d'une charte graphique	8 000			8 000
Supports panneaux 400x300 et encarts presse		3 000	3 000	6 000
Création de documents pédagogiques	3 000	1 500	1 500	6 000
Conférence sur l'habitat				2 250
Coût Total				200 000

Autorise Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président en charge du développement territorial, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 septembre 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 10-10-16
Publié ou notifié
Le : 10-10-16

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Appel à projet "attractivité des centres-bourgs" - GIP Massif Central

Date de transmission de l'acte : 10/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-092 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-092-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité